

# Depuis 2001, l'association romande ALBA veut favoriser l'accès des femmes à la profession d'avocate

## «La profession d'avocate se féminise»

SELVER KABACALMAN

**Egalité** ► L'Association avocates à la barre (ALBA) défend les intérêts des avocates vaudaises depuis 2001 et de leurs consœurs romandes depuis 2019. Elle fête ses 20 ans d'existence cette année. Entretien avec sa présidente, M<sup>e</sup> Elisabeth Chappuis.

**Vos archives relèvent qu'à la création de l'association, il y a 20 ans, les hommes vous riaient au nez. Se moquent-ils toujours?**

**Elisabeth Chappuis:** Il y aura toujours des voix pour ricaner, mais cela fait quand même fort longtemps que je ne les ai plus entendues. Ces dernières années, nous avons même obtenu une reconnaissance significative de nos pairs. Nous avons des projets avec l'Ordre des avocats vaudois (OAV) et le Jeune barreau vaudois (JBVD). A l'époque, adhérer à ALBA était marginal. Cela était perçu comme un acte militant féministe dans un milieu relativement traditionaliste, voire conservateur. Les femmes étaient minoritaires dans la profession jusque dans les années 2000 dans le canton de Vaud.

**Quelles sont les évolutions du métier sur ces vingt dernières années pour les femmes?**

La profession s'est beaucoup féminisée. Il y a désormais légèrement plus de femmes que d'hommes parmi les avocats et avocates stagiaires. Par contre, les femmes quittent plus tôt la profession, souvent après 4-5 ans. Elles se tournent davantage vers la magistrature, qui offre une sécurité financière et des horaires plus prévisibles. Nous constatons aussi qu'il y a moins d'associées que de collaboratrices, donc de salariées. Les femmes sont souvent moins enclines à prendre ce risque financier, surtout au moment de fonder une famille. Sans parler du plafond de verre, qui rend l'accessibilité à ce statut plus difficile pour les avocates.

La place de bâtonnière est aussi très peu prisée par les femmes, alors que c'est le Graal dans la profession. Le poste est très important, mais dans le canton de Vaud, une seule



En vingt ans, la place des femmes dans le milieu des avocats s'est améliorée, selon M<sup>e</sup> Elisabeth Chappuis.

OLIVIER VOGELSANG

femme l'a occupé jusqu'à maintenant. Si le poste est prestigieux, il est aussi très prenant et peu rémunérateur. Il faut donc avoir une assise financière à côté en menant à bien son étude. Cela peut créer facilement une double, voire une triple journée de travail si on a en plus une famille à gérer.

Aussi, les jeunes aujourd'hui ne veulent plus passer 90% de leur temps à travailler. A côté du bâtonnat, il y a aussi le Conseil de l'ordre des avocats qui est un organe important et où nous aimerions aussi qu'il y ait une représentation régulière des femmes. Nous encourageons nos membres à se porter candidates.

**Quelles discriminations les avocates vaudaises subissent-elles au début des années 2000, et cela a-t-il changé?**

Il y a clairement une évolution vers le mieux. Par exemple sur la question sensible des attributions de mandats, le système des nominations d'office au pénal a changé. Avant, il y avait une règle tacite qui voulait que les femmes n'étaient pas désignées pour défendre des personnes accusées d'atteinte à l'intégrité sexuelle. En 2009, nous avons remis en question ce mode de désignation par cooptation, de manière un peu obscure, pour obtenir un système neutre, avec des alternances, et surtout un système où les femmes qui le souhaitent puissent être désignées pour n'importe quelle infraction. Qu'on ne présume pas qu'elles ne soient pas aptes à défendre des violeurs. Cela a été un grand pas. Ces désignations au pénal sont en plus très importantes pour les jeunes avocates, car cela permet de se faire une clientèle.

Sur les mandats dits de choix, auparavant, les femmes étaient davantage cantonnées au droit de la famille ou du travail, avec des petits mandats, peu rémunérateurs. Là aussi, cela évolue. Il n'y a plus de tabou, il y a des femmes fiscalistes ou spécialistes en droit commercial, même si cela reste encore une minorité.

Malheureusement, il subsiste encore dans l'opinion générale l'idée qu'un avocat doit avoir une carrure importante et une voix forte pour bien réussir

à défendre sa clientèle. Ces caractéristiques sont encore trop associées aux hommes.

**Et sur la question du harcèlement sexuel?**

En 2019, nous avons lancé un sondage, mixte. Sur 400 réponses, 21% des personnes ont dit avoir subi du harcèlement sexuel dans les deux dernières années. Cela concernait majoritairement des jeunes avocates stagiaires. Nous avons alors désigné des avocats et avocates volontaires, qui sont des personnes-ressources mobilisables, à l'écoute des victimes.

A côté de cela, nous misons aussi sur la formation continue et accompagnons les femmes qui veulent être associées, donc indépendantes. Nous favorisons la mise en réseau car c'est un des moyens principaux de se faire une clientèle. Il s'agit de recommander des avocates plutôt que des avocats pour telle ou telle affaire. Nous essayons en ce moment de mettre en place un programme de mentorat pour les membres d'ALBA afin que les avocates expérimentées partagent leurs bonnes pratiques et expériences.

**«Il n'y a plus de tabou, il y a des femmes fiscalistes»**

M<sup>e</sup> Elisabeth Chappuis

**Quel a été l'impact de la grève féministe pour vous?**

Il y a eu un avant et un après 14 juin 2019 avec une toute nouvelle dynamique. Avant, c'était compliqué de recruter et d'avoir des personnes prêtes à intégrer le comité. La grève féministe a démocratisé les luttes féministes. Nous avons gagné une nouvelle légitimité, en particulier auprès des jeunes générations d'avocates. Nous étions environ 80 membres et, depuis, nous avons eu une soixantaine d'adhésions. Cela a mis en lumière une génération avec des besoins et des préoccupations nouvelles, notamment le besoin d'une sororité. Les jeunes avocates sont aussi plus demandeuses d'entraide, de travail collaboratif, de partages et de débriefing. I